



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 JUILLET 2018 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 11 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 05 juillet 2018

Présents : Line BARADUC, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Cécile DE GABORY (suppléante), Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE (absent des points 1 à 11), Jean-Claude BERNARD (absent des points 1 à 10), Eliane BERRON (pouvoir à M. FORTINON), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à J. DORE), Daniel DUBOURG, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE des points 12 à 14), Jérôme GAUTHIER (absent aux points 1 et 2), Michel LATAPY (absent aux points 13 et 14), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Guy MORENO (absent aux points 1 et 2), Anne-Marie PENEAU (pouvoir à M. TRUFFART), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Maguy PEYRONNIN (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Jocelyn DORE.

Membres en exercice : 43
Présents au début du Conseil : 28
 dont suppléants : ... 1
Absents au début du Conseil : 15
 pouvoirs : 5

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2018/153	Administration Générale - Actualisation de la composition des commissions	Le Conseil Communautaire approuve l'inscription des nouveaux membres des Commissions à savoir : - Corinne LAULAN et Bernard DREAU à la Commission Bâtiments-Ouvrages ; - Sylvie PORTA à la Commission Culture et Vie Associative ; - Jean-Gilbert BAPSALLE à la Commission GEMAPI. Il fixe la composition des Commissions selon le tableau annexé à la délibération.	UNANIMITE
2	/	Aménagement - Demandes présentées par la société FABRIMACO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers ainsi que l'autorisation d'un défrichement sur la commune de Saint-Michel-de-Rieufret	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
3	2018/154	CISPD - Autorisation de signature de la convention avec les collèges publics du territoire pour 2018-2021	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec les collèges publics du territoire pour la période 2018-2021 et tous les documents relatifs à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
4	2018/155	CISPD - Autorisation de signature de la convention avec la Mission Locale des Deux Rives pour 2018-2021	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Mission Locale des Deux Rives pour la période 2018-2021 et tous les documents relatifs à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
5	2018/156	Développement Economique - Autorisation de signature de la convention d'animation économique avec le Syndicat Mixte du Sud Gironde - année 2018-2020	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation économique avec le Syndicat Mixte du Sud Gironde pour la période 2018-2020 et les documents en lien.	POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
6	2018/157	Développement Economique - Opération Collective de Modernisation du Syndicat Mixte du Sud Gironde - participation aux bilans-conseils	Le Conseil Communautaire décide de participer financièrement à l'OCM pilotée par le Syndicat Mixte du Sud Gironde pour les entreprises localisées sur les 13 communes du territoire de l'ancienne Communauté de communes de Podensac. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions tripartites entre le Syndicat Mixte du Sud Gironde, la Communauté de communes Convergence Garonne et l'entreprise en lien, pour la mise en	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

			œuvre des bilans-conseils dans le cadre de l'OCM Sud Gironde, dont le modèle est annexé à la délibération. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018 de la Communauté de communes.	
7	2018/158	Enfance et Jeunesse - Modification du Règlement Intérieur des accueils de loisirs	Le Conseil Communautaire modifie le règlement intérieur des Accueils de Loisirs pour y intégrer les modes de paiement et la tarification appliquée, et approuve la version annexée à la délibération.	UNANIMITE
8	2018/159	Marchés Publics - Attribution du marché de travaux « Réaménagement et extension de la halte fluviale de Cadillac »	Le Conseil Communautaire attribue le marché « Réaménagement et extension de la halte fluviale de Cadillac » à la Société par Action Simplifiée BALINEAU pour une durée de 6,5 mois à compter de la notification de l'ordre de service de travaux. Il autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la SAS BALINEAU d'un montant de 785 676 € HT et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
9	2018/160	Marchés Publics - Autorisation de signature du marché de service « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage et la coordination générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal de la Communauté de communes Convergence Garonne »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le marché « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage et la coordination générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal de la Communauté de communes Convergence Garonne », ainsi que toutes les pièces afférentes avec : - La SARL PLANED SCOP pour le lot 1 « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » pour un montant de 268 475 € HT ; - La SAS CADRE ET CITE pour le lot 2 « Elaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal » pour un montant de 22 500 € HT. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
10	2018/161	Ressources Humaines - Adhésion à l'expérimentation de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde	Le Conseil Communautaire décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016. Il autorise Monsieur le Président à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde figurant en annexe de la délibération.	UNANIMITE
11	2018/162	Services à la Population - Attribution de subventions dans le cadre de partenariats de projets	Le Conseil Communautaire attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 10 130 € : -Atelier Expression des 2 Rives : 1 000 €, - Cadimusik : 3 030 €, - Keuditu : 1 100 €, - Ateliers à Ciel Ouvert : 5 000 €. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la délibération, notamment les conventions encadrant ces partenariats, ainsi qu'à solliciter les subventions et participations des partenaires. Il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.	UNANIMITE
12	2018/163	Tourisme - Fixation des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1 ^{er} janvier 2019	Le Conseil Communautaire assujettit l'ensemble des hébergements à la taxe de séjour au réel et décide de percevoir la taxe de séjour du 1 ^{er} novembre au 30 avril et du 1 ^{er} mai au 31 octobre (inclus). Il fixe les tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (incluant la taxe de séjour additionnelle de 10 % du Département) tels que détaillés dans la délibération. Il fixe le tarif pour « les hôtels de tourisme en attente ou sans classement, résidences de tourisme en attente ou sans classement, meublés en attente ou sans classement, villages de vacances en attente ou sans classement », à compter du 1 ^{er} janvier 2019, et le pourcentage à appliquer au calcul de la taxe de séjour par rapport au coût HT de la nuitée par personne à 5 %. Il décide d'exonérer de la taxe de séjour (sur présentation d'un justificatif) : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes, les personnes bénéficiant d'un logement d'urgence ou d'un relogement temporaire, et les personnes occupant des locaux dont le loyer journalier est inférieur à 15 euros par nuitée et par personne.	UNANIMITE
13	2018/164	Urbanisme - Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Croix-du-Mont régularisé en application de l'article L.600-9 du Code de l'Urbanisme	Le Conseil Communautaire décide d'approuver tel qu'annexé à la délibération le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Croix-du-Mont régularisé en application de l'article L.600-9 du Code de l'Urbanisme. Il dit que : - Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes Convergence Garonne et en mairie de Sainte-Croix-du-Mont durant 1 mois ; - Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ; - La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes Convergence Garonne ; - La délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet et l'accomplissement de la mesure de publicité ; - Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture à la Communauté de communes Convergence Garonne, en Mairie de Sainte-Croix-du-Mont ainsi qu'à la Préfecture de la Gironde.	UNANIMITE

14	2018/165	Voirie - Autorisation de signature de la convention de travaux avec la commune d'Arbanats	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention autorisant la commune d'ARBANATS à réaliser les travaux décrits dans la délibération sur l'emprise de la voirie communautaire VC n° 107 rue des Ecoles. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
Décisions du Président		• Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner		
Questions diverses		/		

A Podensac, le 18 juillet 2018,

Le Président,
Bernard MATEILLE

Par Délégation,
Le Vice-Président


Philippe DUBOURG

